

## CONDITIONS GENERALES

### ***Stages, réunions, déjeuners et petits-déjeuners débats en présentiel***

Les stages, réunions, déjeuners et petits-déjeuners/débats sont facturés hors taxes, TVA en sus. Les règlements se font au comptant, au moment de l'inscription, par virement ou par chèque à l'ordre d'OCBF-Services et Formation.

A réception des inscriptions par OCBF-Services et Formation, une facture est adressée au client avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Le règlement intervient à réception de facture, l'inscription n'étant considérée comme définitive qu'à réception de ce règlement.

### ***Séminaires/formations intra***

Les séminaires/formations intra sont facturés par OCBF-Services et Formation au client selon des modalités négociées lors de la mise en place de la formation.

### ***Annulations***

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue 10 jours calendaires avant l'événement.
- remboursement de 50 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue entre 4 et 10 jours avant la manifestation.
- aucun remboursement pour toute annulation reçue moins de 4 jours avant la manifestation.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable d'OCBF-Services et Formation.

### ***RGPD***

OCBF-Services et Formation a à cœur d'assurer la sécurité et la confidentialité des informations qui lui sont confiées.

Avec l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données le 25 mai 2018, l'OCBF-SF garantit que le recueil et l'utilisation des données correspondent aux services que tout membre titulaire est en droit d'attendre.

L'OCBF-SF utilise actuellement les données qui lui sont communiquées par les membre titulaires pour informer leurs collaborateurs du calendrier des événements, réunions, commissions/groupes de travail, formations/services et leur transmettre ses différentes publications, notamment le Bulletin Mensuel.

En conformité avec le RGPD, chaque membre titulaire pourra contacter l'OCBF-SF, à l'adresse mail suivante [ocbf@ocbf.com](mailto:ocbf@ocbf.com), pour exercer ses droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données concernant ses collaborateurs.

L'ensemble du dispositif déployé par l'OCBF-SF pour assurer la sécurité et la confidentialité des données est intégrée dans un Charte de Protection des Données disponible sur le site de l'OCBF [www.ocbf.com](http://www.ocbf.com) à laquelle tout membre titulaire souscrit automatiquement lors de son adhésion ou de son renouvellement.

### ***Pénalités***

Le non-paiement d'une facture émise par OCBF-Services et Formation dans les délais prévus ci-dessus, entraîne le paiement d'intérêts de retard calculés à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facture conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 92.1442 du 31 décembre 1992 sur les délais de paiement entre les entreprises.

### ***Loi applicable et attribution de compétence***

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Les tribunaux de Paris sont seuls compétents en cas de litige.